

**NATIONS  
UNIES**

**EP**



**PNUE**

**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**

Distr.  
LIMITEE

UNEP(DEPI)/RS.9.5  
22 octobre 2007

Original : ANGLAIS

**Neuvième réunion mondiale sur les Conventions et  
Plans d'action pour les mers régionales**

Djeddah (Arabie saoudite), 29-31 octobre 2007

**Mise en oeuvre des Orientations stratégiques globales pour les mers régionales. Compilation des  
rapports de synthèse pour la période 2004-2007 des Conventions et des Plans d'action pour les  
mers régionales**

K0763360 291007

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

## Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007

### Informations communiquées par le secrétariat de la Convention d'Abidjan

Orientations stratégiques	Réalisations/progrès
1. Accroître la contribution des instruments relatifs aux mers régionales au développement durable en favorisant des partenariats aux niveaux local, national, régional et mondial avec des parties concernées par les questions sociales, économiques et environnementales et en renforçant la mise en œuvre des mandats des mers régionales comme une contribution essentielle à la réalisation du Plan d'action du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) et des buts et objectifs associés à la Déclaration du Millénaire.	Le programme de travail pour 2005-2007 était fondé sur les orientations stratégiques relatives aux mers régionales; tout d'abord, le Programme prévoyait des activités ayant pour but de renforcer les points focaux de la Convention d'Abidjan grâce à des activités de renforcement des capacités, à la création d'une base de données des institutions, des experts et de leurs domaines de compétence et à la mise en place d'un mécanisme de coordination fondé sur les grands écosystèmes marins.
2. Améliorer la viabilité et l'efficacité des programmes pour les mers régionales en aidant les pays à se les approprier, en intégrant les conventions et les protocoles concernant les mers régionales dans la législation nationale, en promouvant des mécanismes visant à assurer leur respect et leur application, en impliquant la société civile et le secteur privé, en renforçant les capacités, en garantissant des arrangements nationaux et internationaux de financement durables et en mettant au point, selon que de besoin, des procédures d'évaluation.	<p>Dans le cadre d'un projet intitulé « <i>Renforcement des mécanismes de coordination, de la gestion et des activités d'évaluation au sein des Conventions de Nairobi et d'Abidjan</i> » soutenu par l'Agence suédoise de coopération pour le développement international (ASDI) (2003-2007), le secrétariat a entrepris une série d'activités afin de renforcer les institutions et les structures de coordination de la Convention d'Abidjan. La plupart de ces activités ont été menées en collaboration avec des ONG, par exemple Wetlands International. Celles-ci ont permis à la Convention d'Abidjan d'élargir sa base de partenaires et d'obtenir l'appui de la société civile dans la mise en œuvre du programme de travail de la Convention.</p> <p>Un forum des points focaux a été organisé et leurs mandats ont également été précisés. Les institutions ayant le rôle de points focaux ont reçu un appui pour rendre leurs bureaux opérationnels et pour lancer un mécanisme de présentation de rapports pour la Convention en compilant les rapports nationaux de situation sur le milieu marin et l'environnement des zones côtières. Cet appui a également contribué à renforcer les équipes spéciales nationales.</p>
3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des instruments relatifs aux mers	Le programme de travail de la Convention d'Abidjan encourage la création de centres régionaux dans certains pays participants de la zone couverte par la Convention de façon à faciliter la mise

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Réalisations/progrès</b>
régionales dans l'élaboration des politiques mondiales, régionales et nationales en renforçant le Partenariat pour les mers régionales, en sensibilisant les politiciens et le public à l'importance économique, sociale et environnementale des ressources côtières et marines, en promouvant des politiques concertées d'information et de communication et en assurant la participation et la promotion des instruments relatifs aux mers régionales dans les enceintes nationales, régionales et mondiales appropriées.	en oeuvre des plans d'action et d'établir des liens avec les activités et les programmes en cours d'autres institutions et organisations telles que le Réseau d'échange de données et d'informations océanographiques pour l'Afrique (ODINAFRICA), le secrétariat intérimaire de la composante environnementale du NEPAD (SINEPAD), la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour la science et la culture (COI-UNESCO), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Union pour la conservation de la Nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF) et les projets concernant les grands écosystèmes marins.
4. Soutenir l'élaboration de politiques reposant sur la connaissance, une plus grande participation du public, l'éducation, la sensibilisation et une meilleure présentation des rapports sur l'environnement des zones côtières et le milieu marin et leurs ressources et sur les risques éventuels qui pèsent sur eux, notamment en contribuant à des activités nationales et régionales appropriées de surveillance et d'évaluation.	Avec le soutien du Plan d'action mondial (PAM) et celui du projet pour les grands écosystèmes marins du courant de Guinée, plus de 11 pays ont préparé des Plans d'action nationaux et créé un réseau régional et une base de données au sujet des changements physiques et de la destruction de l'habitat, de la gestion des déchets, de l'érosion des côtes et des problèmes intersectoriels. Tous les pays ayant ratifié la Convention ont reçu un appui pour permettre aux points focaux de compiler des rapports nationaux de situation sur le milieu marin et des zones côtières.
5. Utiliser davantage les instruments relatifs aux mers régionales comme plateforme pour définir des objectifs régionaux communs, favoriser des synergies et coordonner la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, les initiatives mondiales et régionales et les responsabilités des institutions des Nations Unies et autres acteurs internationaux afin de contribuer à la gestion durable de l'environnement des zones côtières et du milieu marin.	Le secrétariat pour l'environnement du NEPAD, établi au Sénégal, et l'Unité de coordination régionale de la Convention d'Abidjan ont décidé que les Conventions d'Abidjan et de Nairobi assureraient le rôle de chefs de file pour la mise en œuvre de la composante environnementale du NEPAD qui comprend le processus africain et son Programme d'interventions. Les Conventions de Nairobi et Abidjan ont été retenues comme mécanismes adéquats de mise en œuvre de la composante environnementale responsable des programmes relatifs au milieu marin et des zones côtières pour le NEPAD. Les deux conventions sont donc des instruments d'importance capitale dans la mise en oeuvre de cette composante environnementale.
6. Développer et promouvoir une vision	La zone couverte par la Convention d'Abidjan chevauche trois écosystèmes distincts, à savoir le

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Réalisations/progrès</b>
<p>commune et une gestion intégrée fondée sur l'approche des écosystèmes, des priorités et des préoccupations relatives au milieu marin et à l'environnement des zones côtières et à leurs ressources inscrites dans les conventions et les plans d'action pour les mers régionales, notamment par des partenariats proactifs, créateurs et innovants et des réseaux et des stratégies de communication efficaces.</p>	<p>grand écosystème marin du courant du Benguela, le grand écosystème marin du courant de Guinée et le grand écosystème marin du courant des Canaries. Les pays qui bordent l'écosystème du courant des Canaries au Nord de la région, comme le Sénégal, la Mauritanie et autres et ceux qui bordent l'écosystème du courant du Benguela au sud de la région, soit l'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud, sont fortement influencés par les conditions désertiques de leurs arrières-pays respectifs. Des conditions tropicales humides caractérisent, par ailleurs, les pays qui partagent l'écosystème du courant de Guinée. L'Unité de coordination régionale a proposé une structure de coordination tenant compte de la nécessité de prendre pour base les grands écosystèmes marins pour déterminer les priorités des pays participants.</p>

**Progrès de la mise en oeuvre des Orientations stratégiques du Programme pour les mers régionales pour la période 2004 -2007**

**Informations communiquées par le Secrétariat permanent de la Commission de la mer Noire**

<b>Orientations stratégiques</b>	<b>Réalisations/progrès</b>
<p><b>1. Favoriser les partenariats aux niveaux local, national, régional et mondial en vue de contribuer à la réalisation du Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable</b></p>	<p>La Commission pour la protection de la mer Noire contre la pollution a fortement encouragé l'établissement de partenariats locaux et la participation active des principales parties prenantes concernées au processus. La Commission travaille en étroite collaboration avec plusieurs universités et organismes gouvernementaux de la région. Elle a établi des partenariats et des programmes avec des institutions internationales concernées par l'environnement, notamment le PNUD/FEM, le Programme du PNUE pour les mers régionales, la Commission internationale pour la protection du Danube ( ICPDR), la Direction générale pour l'environnement de la CE, l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), la Commission pour la protection du milieu marin de la mer Baltique (HELCOM), l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI), OSPRI, l'Equipe spéciale du Groupe de travail Danube-mer Noire (DABLAS), l'OMI, la FAO, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, EMSA, le Centre commun de recherche (CCR), le Programme mondial sur les espèces envahissantes (GISP) – PNUE - FEM, l'OMS, la Convention de Londres, la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (Convention d'Espoo), etc.</p> <p>Pendant sa phase II (2004 – oct. 2007), le Projet PNUD/FEM pour la régénération des écosystèmes de la mer Noire a continué à soutenir le fonctionnement de la Commission de la mer Noire, l'élaboration de directives politiques et autres documents de base tels que Programme d'action stratégique (SAP), Système de gestion intégrée des zones côtières, Analyse diagnostique transfrontière (ADT) et rapports sur l'état de l'environnement, la mise au point de systèmes opérationnels de surveillance, de gestion de l'information et de recherche dans le cadre de la Convention de la mer Noire, le renforcement de la participation du public à la protection de l'environnement par l'accès à l'information, la formation des parties prenantes, l'amélioration de la sensibilisation et la réalisation de projets communautaires (Programme de petites subventions).</p>
<p><b>2. Améliorer la prise en main des projets par les pays, intégrer les conventions sur les mers régionales dans la législation nationale et</b></p>	<p>Des plans d'action nationaux, dont la Commission supervise la mise en œuvre, ont été élaborés pour les pays sur la base du Plan d'action stratégique. La Commission de la mer Noire s'efforce d'établir des objectifs environnementaux et des critères d'évaluation communs, de fixer des objectifs</p>

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
<p><b>promouvoir des mécanismes de respect et d'application</b></p>	<p>de gestion et d'assurer la convergence entre les politiques environnementales européennes et celles des Etats côtiers de la mer Noire. Le nouveau projet de protocole sur les ressources et les activités d'origine terrestre préparé avec l'aide du Programme du PNUE pour les mers régionales est négocié entre les Etats côtiers de la mer Noire. Il prendra également compte des meilleures pratiques des autres conventions et politiques européennes.</p> <p>Dans ce contexte, il convient de mentionner l'Initiative régionale (mer Caspienne – mer Noire – Eurasie centrale) pour la préparation aux déversements accidentels d'hydrocarbures (OSPRI). En septembre 2007, avec l'engagement sans réserve et l'enthousiasme du Sous-Secrétariat de l'Organisation maritime turque, du Ministère de l'environnement et des forêts, de la Marine, de l'Administration pour la sécurité côtière et d'autres services de l'Etat, un exercice régional DELTA important, appelé SULH, a été préparé avec le soutien de l'OSPRI et réalisé avec succès sur la côte turque de la mer Noire (Karadeniz Eregli). Des enseignements précieux en ont été tirés; ils seront utiles pour l'élaboration future de plans régionaux / nationaux de préparation aux déversements de pétrole, ce qui permettra de mieux protéger l'environnement de la mer Noire.</p> <p>La Commission de la mer Noire a également participé activement aux travaux du Groupe de travail Danube – mer Noire ce qui a permis de mener à bien avec succès plusieurs projets prioritaires d'investissement pour des usines de traitement des eaux usées au niveau municipal..</p>
<p><b>3. Améliorer la visibilité et l'impact politique des instruments relatifs aux mers régionales, renforcer le Partenariat pour les mers régionales, sensibiliser les politiciens et le public à l'importance des ressources côtières et marines.</b></p>	<p>La première Conférence scientifique biennale « Ecosystème de la mer Noire en 2005 et au-delà » a réuni les membres de la communauté scientifique de la mer Noire et permis aux scientifiques et aux décideurs de communiquer. Nous espérons pouvoir tenir la deuxième conférence en 2008.</p> <p>La Commission a commencé à consacrer beaucoup de temps à des initiatives de relations publiques pour promouvoir la Journée de la mer Noire (31 octobre) en lançant un site Internet et en organisant des manifestations avec différentes parties prenantes.</p> <p>En facilitant l'interaction entre scientifiques et décideurs, le Secrétariat permanent de la Commission de la mer Noire a participé à titre consultatif à un certain nombre des projets internationaux de recherche financés par la Commission européenne, notamment les projets IASON, ARENA, SESAME, SCENE et ASCOBAS.</p>
<p><b>4. Elaboration de politiques reposant sur la connaissance, amélioration de la sensibilisation, de la participation</b></p>	<p>A cet égard, la Commission a conçu et mis en oeuvre un système de présentation des rapports nationaux archivés dans plusieurs bases de données, connu sous le nom de Système d'information de la mer Noire; ce système est à son tour utilisé par la Commission de la mer Noire dans ses</p>

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
<p><b>et de l'éducation du public et de la présentation des rapports</b></p>	<p>activités de même que par les responsables des politiques et les décideurs au niveau national. Le Programme intégré de surveillance de la mer Noire (BSIMAP) a été mis en place et il fonctionne régulièrement. De plus, l'assurance de qualité est garantie par des exercices annuels de contrôle de la qualité (QUASIMEME). Depuis ces deux dernières années, la Commission de la mer Noire s'efforce de mettre toutes les informations sur la Toile afin d'améliorer la visibilité et de contribuer à la sensibilisation du public. Avec l'Agence européenne de l'environnement, la Commission de la mer Noire travaille à la mise au point d'indicateurs et d'un système de présentation de rapports sur l'état de l'environnement fondé sur des indicateurs. Un rapport sur l'état de l'environnement tenant compte de ces indicateurs est en cours de préparation. La Commission publie ses conclusions dans le Rapport sur l'état de l'environnement et dans le rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action stratégique pour la mer Noire (publié tous les 5 ans).</p> <p>Avec le soutien du Projet pour la régénération des écosystèmes de la mer Noire, une ATD a été finalisé pour la région de la mer Noire; il constituera une contribution au processus d'actualisation du SAP. Les analyses nationales et régionales du Plan d'action mondial entreprises en collaboration avec la Direction générale de l'environnement de la CE constituent une autre contribution importante à cette actualisation.</p> <p>Un rapport détaillé sur les déchets marins de la région de la mer Noire a été préparé grâce au soutien du Programme du PNUE pour les mers régionales. Les déchets marins ont été reconnus comme posant un problème important dans la région et, dorénavant, le SAP actualisé comprendra également quelques mesures sur cette question. Grâce au financement du PNUE, une formation sur les espèces envahissantes a également été dispensée. D'autres activités conjointes avec l'Organisation maritime internationale sont prévues sur ce sujet.</p>
<p><b>5. Utiliser davantage les instruments relatifs aux mers régionales comme plate-forme pour définir des objectifs régionaux communs et les institutions des Nations Unies et autres acteurs internationaux en vue de contribuer à la gestion durable de l'environnement des zones côtières et du milieu marin</b></p>	<p>La Commission sur la protection de la mer Noire contre la pollution a renforcé sa position comme plate-forme pour définir des objectifs régionaux. Un exercice de formation Données de radars à synthèse d'ouverture (SAR) de grande envergure sera organisé conjointement avec l'OMI et financé par l'Agence suédoise pour le développement international (ASDI). Une autre activité en relation avec l'OMI consistera à faciliter la mise en oeuvre de la Convention internationale pour le contrôle et la gestion des eaux de ballast dans la région de la mer Noire.</p> <p>Un accord régional sur les pêches fait actuellement l'objet de négociations au sein de la Commission de la mer Noire entre les pays riverains. Les travaux relatifs aux zones marines protégées réalisés en</p>

Orientations stratégiques	Réalizations/progrès
	<p>coopération avec les Parties à l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), le Projet pour la régénération des écosystèmes de la mer Noire, le Centre topique de l'UE sur la biodiversité et le projet MATRA ont représenté une autre activité importante. Suite à cette activité, une liste de zones marines protégées éligibles a été proposée ainsi qu'une stratégie régionale pour la constitution d'un réseau régional.</p> <p>Ces dernières années, la coopération entre l'EMSA et les mers régionales d'Europe a été bonne en ce qui concerne l'échange d'informations sur les meilleures pratiques disponibles en matière de préparation aux déversements accidentels d'hydrocarbures et de détection des décharges illicites. Des activités de surveillance par satellite sont entreprises avec le CE-CCR afin de mieux utiliser l'imagerie satellitaire dans la détection de la pollution de la mer Noire par le pétrole.</p>
<p><b>6. Développer et promouvoir une vision commune et une gestion intégrée, fondée sur l'approche des écosystèmes, les priorités et les préoccupations liées à l'environnement des zones côtières et au milieu marin</b></p>	<p>Le Programme pour la conservation des cétacés et l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), ont mis en évidence l'importance de la protection des dauphins dans le cadre de la gestion des pêches fondée sur l'approche des écosystèmes.</p> <p>La Commission de la mer Noire a pris des mesures pour actualiser ses documents d'orientation stratégique et juridique de base. Avec l'appui du FEM, de la CE, du PNUE, etc., le nouveau Plan d'action stratégique actualisé pour la protection et la remise en état de la mer Noire est en cours de préparation. Le Protocole tellurique à la Convention de Barcelone est également mis à jour avec l'aide importante du Programme du PNUE pour les mers régionales.</p>

vision commune et la vision commune associées à l'engagement action stratégique actualisé principaux documents de la

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

[https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5\\_15209](https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_15209)



en tant qu'institution rme aux tendances actuelles ial pour lutter contre la ondre aux besoins de la mise